PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 13 avril 2011

Point n° 1

Délibération n°2011-04

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 NOVEMBRE 2010

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R 331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 novembre 2010.

Fait à Paris, le 13 avril 2011

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Transmis au Commissaire du Gouvernement le

1 8 AVR. 2011

Le Directeur

Jean-Marie PETIT

Publié au Recueil des Actes Administratifs le